

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°108/2024

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	20 SEPTEMBRE 2024	20 SEPTEMBRE 2024
40	23	38		
OBJET :	Demande de financement auprès de l’Union Européenne dans le cadre de l’appel à projets FEDER Améliorer l’efficacité de l’action publique par sa transformation numérique : « Déploiement de compteurs d’eau potable connectés et d’un réseau privé LoRaWAN ».			
RESUME :	Il est proposé à l’assemblée communautaire d’approuver la poursuite du déploiement de compteurs d’eau potable intelligents et du réseau privé LoRaWAN constitué de passerelles sur le territoire intercommunal. Cette opération permettrait de raccorder les administrés encore non équipés de ces objets connectés et ainsi de préserver sur ces zones la ressource en eau potable, identifier les fuites rapidement et gérer efficacement le rendement des réseaux. Concernant le financement de ce projet, il est aujourd’hui proposé à l’assemblée communautaire de solliciter l’Union Européenne à hauteur de 60% du coût de cette opération (234 858,99 € HT) conformément aux taux de cofinancements imposés par la Loi NOTRe.			

L’an deux mille vingt-quatre,

le vingt-six septembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de la commune de Saint-Etienne-du-Grès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANCARD Béatrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LICARI Pascale ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MORICELLY Benjamin ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANCHEZ Claude ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine.

ABSENTS : M. MANGION Jean ; MILAN Henri.

PROCURATIONS :

- De M. ALI-OGLOU Grégory à Mme CALLET Marie-Pierre ;
- De M. BLANC Patrice à Mme ROGGIERO Alice ;
- De Mme BODY-BOUQUET Florine à M. FAVERJON Yves ;
- De Mme DORISE Juliette à M. MARIN Bernard ;
- De M. FRICKER Jean-Pierre à Mme CHRETIEN Muriel ;
- De Mme GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De M. HERTZ Benoît à M. ARNOUX Jacques ;
- De Mme JODAR Françoise à M. COLOMBET Gabriel ;
- De Mme MISTRAL Magali à M. CHERUBINI Hervé ;
- De Mme MOUCADEL Stéphanie à M. ESCOFFIER Lionel ;
- De M. OULET Vincent à Mme. PLAUD Isabelle ;

- De Mme PELISSIER Aline à M. MORICELLY Benjamin ;
- De Mme SALVATORI Céline à M. MAURON Jean-Jacques ;
- De M. SANTIN Jean-Denis à Mme LICARI Pascale ;
- De Mme SCIFO-ANTON Sylvette à M. GARNIER Gérard ;

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent.

Le Conseil communautaire,

Rapporteur : Lionel ESCOFFIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 5211-10 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la Loi pour une République numérique datée du 21 mai 2024 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

Considérant la volonté de la CCVBA de déployer le maillage territorial d'un réseau à longue portée LoRaWAN, dit « deep indoor », qui soit suffisamment dense pour être en mesure de communiquer avec les compteurs d'eau potable connectés répondant à la technologie IoT (« Internet of Things », c'est-à-dire Internet des Objets en français), et une passerelle faisant office d'intermédiaire pour la gestion de ces données ;

Considérant que ces technologies auront un impact environnemental sur nos procédés de préservation des ressources, un impact économique sur l'efficacité énergétique des collectivités et des usagers, un impact public sur l'optimisation du service proposé à nos administrés et un impact technologique en favorisant des dynamiques innovantes sur le territoire ;

Considérant qu'une telle opération participe pleinement de la volonté de la CCVBA de mettre en place des projets innovants intégrant la technologie au service de la gestion durable des ressources et que la technologie des objets connectés est aujourd'hui un outil majeur dans l'évolution des méthodes d'observation des milieux naturels ;

Considérant que ce réseau privé sera opéré en régie directe par la CCVBA, et qu'il sera mis à disposition des communes désireuses de l'utiliser et d'installer des objets connectés munis de la technologie IoT sur leur territoire ;

Considérant que l'opération serait éligible à un financement de l'Union Européenne dans le cadre de l'appel à projets FEDER Améliorer l'efficacité de l'action publique par sa transformation numérique ;

Délibère :

Article 1 : Approuve la réalisation de l'opération et son plan de financement :

Dépenses HT		Recettes HT		
Acquisition de passerelles	95 143,78 €	Union Européenne – Appel à projets FEDER Transformation Numérique	60%	140 915,39 €
Acquisition de compteurs d'eau intelligents	84 550,60 €			
Prestation de remplacement des compteurs	39 800 €	Autofinancement CCVBA	40%	93 943,60 €
Option de coûts simplifiés (taux forfaitaire de 7%)	15 364,61 €			
TOTAL	234 858,99 €	TOTAL		234 858,99 €

Article 2 : Sollicite le financement de l'Union Européenne à hauteur de **140 915,39 €** dans le cadre du programme FEDER.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 38 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.